

NOUVEAU ! TAXE PROFESSIONNELLE Attestations en ligne

Poursuivant la facilitation des démarches fiscales des contribuables, la Direction Générale des Impôts (DGI) étoffe ses services électroniques avec la dématérialisation de la délivrance de deux attestations relatives à la Taxe Professionnelle (TP) :

- L'attestation d'inscription à la TP ;
- L'attestation de radiation de la TP.

Dès aujourd'hui, les adhérents aux téléservices SIMPL de la DGI peuvent demander ces attestations en ligne, sur simple saisie du numéro d'article de l'établissement concerné et télécharger l'attestation séance tenante.

Pour adhérer aux téléservices SIMPL, rendez-vous sur le Portail : www.tax.gov.ma
ou appelez le Centre d'Information Téléphonique de la DGI au 05 37 27 37 27.